

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (LES Commissaires Aux Comptes Associés M.T.B.F) et M Fayçal HAMROUNI (CFH).

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2025</u>	<u>30-juin</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		5 684 252	5 372 175	5 599 883
Moins : amortissements		-3 977 347	-3 711 071	-3 819 670
	1	<u>1 706 905</u>	<u>1 661 104</u>	<u>1 780 213</u>
Immobilisations corporelles		1 118 275 616	1 074 358 636	1 095 881 895
Moins : amortissements		-577 354 845	-525 816 955	-550 740 880
	2	<u>540 920 771</u>	<u>548 541 681</u>	<u>545 141 015</u>
Immobilisations financières		65 381 477	60 111 869	61 576 210
Moins : provisions		-96 217	-96 217	-96 217
	3	<u>65 285 260</u>	<u>60 015 652</u>	<u>61 479 993</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>607 912 936</u>	<u>610 218 437</u>	<u>608 401 221</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>607 912 936</u>	<u>610 218 437</u>	<u>608 401 221</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		160 674 251	141 078 792	144 157 632
Moins : provisions		-951 101	-951 101	-951 101
	4	<u>159 723 150</u>	<u>140 127 691</u>	<u>143 206 531</u>
Clients et comptes rattachés		41 088 974	48 963 151	39 515 406
Moins : provisions		-9 835 863	-6 793 428	-7 547 721
	5	<u>31 253 111</u>	<u>42 169 723</u>	<u>31 967 685</u>
Autres actifs courants		38 864 304	77 755 538	38 381 555
Liquidités et équivalents de liquidités		59 447 002	10 021 256	51 565 274
<u>Total des actifs courants</u>		<u>289 287 567</u>	<u>270 074 208</u>	<u>265 121 045</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>897 200 503</u>	<u>880 292 645</u>	<u>873 522 266</u>

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> 2025	<u>30-juin</u> 2024	<u>31-déc</u> 2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		46 457 647	46 457 647	46 457 647
Résultat en instance d'affectation		70 256 035	-	-
Amortissements différés		- 285 768 020	- 285 768 020	- 285 768 020
Total des capitaux propres avant résultat de la période		328 587 754	258 331 719	258 331 719
Résultat net de l'exercice/ la période		28 174 517	35 492 965	70 256 035
<u>Total des capitaux propres</u>	8	356 762 271	293 824 684	328 587 754
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	9	221 651 820	246 896 951	239 835 063
Crédits bails	10	1 648 158	1 323 359	1 630 341
Comptes courants actionnaires	11	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	12	13 395 360	16 050 802	14 715 110
Provisions pour risques et charges	13	11 046 531	8 874 240	9 838 005
Total des passifs non courants		300 019 225	325 422 708	318 295 875
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	51 405 114	58 343 716	43 935 891
Autres passifs courants	15	102 211 963	99 674 618	93 937 487
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	86 801 930	103 026 919	88 765 259
Total des passifs courants		240 419 007	261 045 253	226 638 637
<u>Total des passifs</u>		540 438 232	586 467 961	544 934 512
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		897 200 503	880 292 645	873 522 266

ETAT DE RESULTAT
Relatif à la période close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		2025	2024	2023
		(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	183 574 050	212 961 548	421 573 245
Production immobilisée	18	4 411 788	3 599 138	7 261 787
Total des produits d'exploitation		187 985 838	216 560 686	428 835 032
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-13 131 919	-1 823 446	-13 491 583
Achats d'approvisionnements consommés	19	95 227 382	100 682 939	205 008 536
Charges de personnel	20	21 044 708	19 718 206	42 989 018
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	27 869 886	26 027 371	55 571 977
Autres charges d'exploitation	22	14 604 299	15 155 281	29 505 200
Total des charges d'exploitation		145 614 356	159 760 351	319 583 148
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 371 482	56 800 335	109 251 884
Charges financières nettes	23	-21 220 735	-22 225 199	-45 930 637
Produits financiers	23	2 608 905	2 451 310	5 018 935
Produits des placements	24	1 835 366	13 909	2 052 963
Autres gains ordinaires	25	3 536 834	503 439	1 272 798
Autres pertes ordinaires	26	-532 755	-1 552 027	-421 706
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		28 599 097	35 991 767	71 244 237
Impôt sur les sociétés		-424 580	-498 802	-988 202
RESULTAT NET DE LA PERIODE		28 174 517	35 492 965	70 256 035

ETAT DE FLUX
Relatif à la période close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>30/06/2025</u> (6 mois)	<u>30/06/2024</u> (6 mois)	<u>31/12/2024</u> (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	217 842 324	224 599 649	472 142 890
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-149 488 570	-161 190 797	-348 877 056
Intérêts payés	-1 637 108	-2 665 494	-4 889 346
Impôts et taxes payés	-13 951 486	-13 721 837	-30 374 417
Autres flux	46 891	57 420	40 273 699
Encaissement des produits de placement	3 587 219	8 936	16 643
	<u>56 399 270</u>	<u>47 087 877</u>	<u>128 292 413</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 715 087	-14 391 795	-14 885 805
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	20 200	-	-
Décaissements BINA Holding	-1 319 756	-550 616	-1 848 302
	<u>-13 014 643</u>	<u>-14 942 411</u>	<u>-16 734 107</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	-	1 450 000	50 681 002
Intérêts payés sur emprunts	-18 140 072	-15 171 478	-31 164 038
Remboursements d'emprunts bancaires	-17 965 997	-14 462 292	-78 191 914
Remboursements des crédits Leasing	-964 732	-1 179 535	-2 497 844
Flux liés aux crédits de gestion (net)	1 294 343	-5 204 060	-11 130 021
	<u>-35 776 458</u>	<u>-34 567 365</u>	<u>-72 302 815</u>
Variation de trésorerie	<u>7 608 169</u>	<u>-2 421 899</u>	<u>39 255 491</u>
Trésorerie Initiale	<u>39 894 234</u>	<u>638 743</u>	<u>638 743</u>
Trésorerie Finale	<u>47 502 403</u>	<u>-1 783 156</u>	<u>39 894 234</u>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord (« GCN ») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veillesse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basée en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Evènements significatifs

II.1. Litiges significatifs

Carthage Cement a conclu le 24 février 2010 deux contrats comme suit :

- Un contrat de construction de l'usine de ciment avec FLSmidth, EKON Industry et PROKON Manufacturing.
- Un contrat d'exploitation et de maintenance avec FLS Global et NLS.

Ces deux contrats ont été sujet à deux différends entre les parties contractantes.

A. Différends liés au contrat de construction :

Le premier différend lié au contrat de construction a débouché sur une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant la chambre de commerce internationale (CCI).

1) Action pénale en Tunisie

- En effet, le 17 décembre 2013, Carthage Cement a déposé une plainte pénale en Tunisie alléguant l'existence d'une surfacturation frauduleuse pour un montant de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat de construction.
- Ladite plainte pénale a donné lieu à des poursuites pénales contre les anciens dirigeants de Carthage Cement Mr Lazhar STA et Mr Belhassen TRABELSI, un employé de FLS et deux intermédiaires soit Mongi SAADI et Issam SAADI.
- Le 07 février 2019, le tribunal de première instance de Tunis a acquitté tous les accusés.
- Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Tunis a infirmé la décision du Tribunal de première instance de Tunis et a condamné Mr Lazhar STA et Mr Belhassen Trabelsi pour « abus de biens sociaux » et le restant pour complicité. La cour d'appel a aussi condamné tous les prévenus solidairement à payer à Carthage Cement un montant de 30 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010) en sa qualité de partie civile et à titre de dédommagement.
- Le 21 avril 2020, FLS a transféré 2 millions d'euros à Carthage Cement en niant toute responsabilité concernant la surfacturation illicite présumée.
- Le 26 novembre 2019, Mr Lazhar STA s'est opposé à l'arrêté d'appel rendu en son absence.
- Le 31 janvier 2025, la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné au paiement à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010).

2) Action arbitrale devant CCI

- Le 31 janvier 2022, Carthage Cement a déposé une demande d'arbitrage devant la CCI contre FLS- EKON et PROKON pour violation des conditions contractuelles et a demandé au tribunal arbitral de les condamner à payer 28 millions d'euros à Carthage Cement.
- En date du 27 mai 2024, Carthage Cement et les contractants (FLS- EKON- PROKON) ont signé un accord de règlement amiable des deux différends soumis à l'arbitrage CCI par Carthage Cement, soit l'affaire de surfacturation de 30 millions d'euros et l'affaire des commissions illégales au niveau du contrat d'exploitation.

Le conseil d'administration de Carthage Cement, lors de sa réunion du 21/05/2024, a autorisé le directeur général à signer ledit accord portant ce qui suit :

- FLS- EKON et PROKON s'engagent à payer à Carthage Cement la somme de 12.000.000€ douze millions d'euros (paiement reçue le 01/07/2024).
- FLS- EKON et PROKON abandonnent définitivement au profit de Carthage Cement tous les montants leur revenant et gelés entre les mains de Carthage Cement (soit un montant de 3,8 millions d'euros).

Cela en sus des 2 millions d'euros qui ont été versé par FLS à Carthage Cement au mois d'avril 2020.

De son côté Carthage Cement s'est engagée à arrêter toute poursuite contre les intimés.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir au 31.12.2023	40 920 987
▪ Virement reçu de FLsmidth suite accord à l'amiable avec la partie étrangère en juillet 2024	(40 355 960)
▪ Solde produits à recevoir au 30.06.2025	565 027
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

B. Différends liés au contrat d'exploitation

Deux différends ont surgi comme suit :

- Le premier différend est lié à une suspicion de l'existence d'une surfacturation d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation.
- Le deuxième différend est lié à la clôture du contrat d'exploitation et de maintenance de l'usine.

1) Commission illégale lié au contrat d'exploitation

Deux actions ont été engagées à ce niveau à savoir une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant CCI Paris.

a. Action pénale en Tunisie

- Lors des investigations liées au dossier de surfacturation citée en haut, il a été évoqué l'existence aussi d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation de la cimenterie.

-
- Le 06 juillet 2017, Carthage Cement a déposé une plainte pénale pour suspicion d'existence de la commission illégale au niveau du contrat. Le 13 mars 2020, une enquête a été ouverte par le juge d'instruction et une expertise a été commandée. A la date d'arrêté des états financiers, le dossier est encore en cours.

b. Action arbitrale CCI

- Le 09 avril 2022, Carthage Cement a soumis à FLS Global et NLS un avis de différend annonçant l'enclenchement d'une procédure arbitrale.
- L'affaire des commissions illégales a été concernée aussi par l'accord amiable du 27 mai 2024. En effet, en contrepartie de l'abandon par Carthage Cement des poursuites pénales contre FLS, NLS et leurs préposés dans cette affaire, il fût convenu que : FLS et NLS renoncent aux sommes actuellement gelées sur les comptes bancaires de NLS en Tunisie au profit de Carthage Cement (les sommes gelées par le juge d'instruction en charge de cette affaire sont estimées à 5,2 millions d'euros soit 17.500.000 DT), il est à préciser à ce niveau que la levée du gel sur les comptes de NLS en Tunisie n'a pas encore été autorisée par le juge d'instruction.

Il est à préciser que comme convenu les poursuites pénales continueront à l'encontre des parties Tunisiennes.

2) Différend lié à l'expiration du contrat d'exploitation :

A l'occasion de la passation suite à l'expiration du contrat d'exploitation en septembre 2019, un différend a surgi entre Carthage Cement et NLS qui a débouché sur une action pénale enclenchée par Carthage Cement en Tunisie et la notification d'un différend auprès de la CCI mais un accord amiable a été conclu entre les parties à la suite d'une action de médiation dans le cadre de l'arbitrage CCI, ledit accord prévoit ce qui suit :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement en guise de caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique à un prix estimé à 1.022.472 euros (en cours de dédouanement).

Cet accord amiable a été autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2023.

II.2. Situation financière de la société

Compte tenu du résultat bénéficiaire du premier semestre de 2025, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 141 millions de dinars au 30 juin 2025. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour

boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II-1).

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes.
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2029 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2024.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2025 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2024.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

Les pièces de rechange spécifiques sont présentées parmi les immobilisations corporelles et sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

IV.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice

IV.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture, le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel, calculée selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.8 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être

mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.10 Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

V-2. Contrôle fiscal 2011-2012

Un autre contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de

réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2025 un solde de 1.706.905 DT contre 1.780.213 DT au 31 décembre 2024, et qui s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 606 464	1 333 641	1 539 205
Logiciels	767 815	745 671	767 815
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	597 625	580 515	580 515
Immobilisations incorporelles brutes	5 684 252	5 372 175	5 599 883
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 977 347	-3 711 071	-3 819 670
Immobilisations incorporelles nettes	1 706 905	1 661 104	1 780 213

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2025 un solde net d'amortissements de 540.920.771 DT contre 545.141.015 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	8 152 462	7 984 578	8 101 692
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	513 201 914	504 765 349	505 065 527
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 534 228	1 534 228
Matériel industriel	21 382 908	20 058 755	20 224 942
Matériel informatique	2 873 409	2 293 279	2 354 194
Mobilier & Matériel de bureau	2 117 981	2 003 792	2 074 495
Installations techniques cimenterie	308 749 710	308 718 530	308 739 429
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	52 874 849	50 773 808	51 910 953
Pièces de rechanges spécifiques	43 746 545	30 449 066	34 931 239
Immobilisations corporelles en cours	11 349 736	10 039 884	13 814 425
Immobilisations corporelles en cours - PDR spécifiques	37 291 377	20 736 870	32 130 274
Immobilisations corporelles brutes	1 118 275 616	1 074 358 636	1 095 881 895
Amortissements des immobilisations corporelles	-577 354 845	-525 816 955	-550 740 880
Immobilisations corporelles nettes	540 920 771	548 541 681	545 141 015

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 30 juin 2025

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN AU 30/06/2025
	AU 31/12/2024	Acquisitions 2025	Régularisation / cession 2025	Transfert 2025	Au 30/06/2025	Au 31/12/2024	Régularisation / cession 2025	Dotations 30/06/2025	Au 30/06/2025	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	2 025 370	-	67 500	2 092 870	607 130
Logiciels	767 815	-	-	-	767 815	746 031	-	3 654	749 685	18 130
Licence	1 539 205	67 259	-	-	1 606 464	1 035 921	-	86 523	1 122 444	484 020
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	580 515	17 110	-	-	597 625	-	-	-	-	597 625
Total immobilisations incorporelles	5 599 883	84 369	-	-	5 684 252	3 819 670	-	157 677	3 977 347	1 706 905
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	8 101 692	50 770	-	-	8 152 462	4 688 055	-	277 391	4 965 446	3 187 016
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	42 448 683	-	1 117 070	43 565 753	68 141 307
Constructions	505 065 527	16 119	-	8 120 268	513 201 914	251 632 228	-	11 583 687	263 215 915	249 985 999
Installations techniques cimenterie	308 739 429	10 281	-	-	308 749 710	171 861 121	-	7 750 200	179 611 321	129 138 389
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	51 910 953	865 471	98 425	-	52 874 849	45 006 725	98 425	1 380 124	46 485 274	6 389 575
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 512 259	-	9 199	1 521 458	12 770
Matériel industriel	20 224 942	1 157 966	-	-	21 382 908	15 242 613	-	406 113	15 648 726	5 734 182
Matériel informatique	2 354 194	519 215	-	-	2 873 409	2 099 096	-	144 269	2 243 365	630 044
Mobilier & Matériel de bureau	2 074 495	43 486	-	-	2 117 981	1 602 917	-	104 639	1 707 556	410 425
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	46 240	-	1 572	47 812	15 077
Pièces de rechanges spécifiques	34 931 239	-	-42 162	8 857 468	43 746 545	14 336 317	-	3 741 276	18 077 593	25 668 952
Immobilisations corporelles en cours (A)	45 944 699	19 674 150	-	-16 977 736	48 641 113	-	-	-	-	48 641 113
Total immobilisations corporelles	1 095 881 895	22 337 458	56 263	-	1 118 275 616	550 740 880	98 425	26 515 540	577 354 845	540 920 771
Total des immobilisations	1 101 481 778	22 421 827	56 263	-	1 123 959 868	554 560 550	98 425	26 673 217	581 332 192	542 627 676

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2025 un solde net de 65.285.260 DT contre 61.479.993 DT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 3.805.267 DT. Elles s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Titres de participation Les Carrelages Berbères	350 883	350 883	350 883
Titres de participation MANDUCEM	318 833	318 833	318 833
Prêts au personnel	2 103 387	2 630 448	906 826
Dépôts et cautionnements versés	9 331 390	9 074 576	9 331 589
Compte courant BINA CORP	53 276 984	47 737 129	50 668 079
Immobilisations financières brutes	65 381 477	60 111 869	61 576 210
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	65 285 260	60 015 652	61 479 993

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2025 à 159.723.150 DT contre 143.206.531 DT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 16.516.619 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Pièces de rechange	24 057 298	29 247 397	23 046 540
Produits finis Agrégats	3 263 772	2 407 805	2 819 492
Produits semi-finis Agrégats	88 080 507	76 920 329	81 605 140
Stocks Ciments	3 184 035	3 439 864	3 598 033
Matières premières READYMIX	108 257	94 519	21 468
Stocks matières premières cimenterie	5 687 415	10 187 208	7 030 804
Stocks Clinker	27 268 699	14 228 958	20 642 430
Emballages	5 311 900	4 162 925	4 462 351
Stock en transit	3 629 802	297 339	843 469
Gasoil	82 566	92 448	87 905
TOTAL BRUT DES STOCKS	160 674 251	141 078 792	144 157 632
Moins : Provisions	-951 101	-951 101	- 951 101
TOTAL NET DES STOCKS	159 723 150	140 127 691	143 206 531

NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2025 un solde net de 31.253.111 DT contre 31.967.685 DT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Clients Agrégats	3 565 021	3 325 817	3 247 870
Clients Ciments	23 952 753	6 562 522	6 093 895
Clients Ready mix	2 010 415	2 155 140	2 808 334
Clients Douteux	9 835 863	6 793 428	7 547 721
Clients, effets à encaisser	1 724 922	30 126 244	19 817 586
Total brut	41 088 974	48 963 151	39 515 406
Moins : Provisions	-9 835 863	-6 793 428	-7 547 721
Total net	31 253 111	42 169 723	31 967 685

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2025 à 38.864.304 DT contre 38.381.555 DT au 31 décembre 2024 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat impôts et taxes	24 784 616	22 452 003	24 812 592
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	743 949	748 589	746 269
Produit à recevoir FLS (*)	8 794 585	49 150 545	8 794 585
Produits à recevoir	294 283	167 401	2 191 697
Charges constatées d'avance	3 974 143	5 075 618	1 856 313
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	292 629	181 283	-
TOTAL BRUT	39 304 349	78 195 583	38 821 600
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
TOTAL NET	38 864 304	77 755 538	38 381 555

(*) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II-1).

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 30 juin 2025, 59.447.002 DT contre 51.565.274 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Placements en titres SICAV	1 082	1 079	1 082
Placements en titres	71 228	66 265	71 228
Placements à terme	40 000 000	-	40 000 000
Banques (a)	13 586 091	8 033 595	7 109 345
Blocage et déblocage	5 768 224	1 894 500	4 357 980
Caisses	20 377	25 817	25 639
Total	59 447 002	10 021 256	51 565 274

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Banque de Tunisie	5 329 521	6 929 629	6 425 179
Banque Tuniso-Koweitienne	4 830	124 433	89 204
Banque de Tunisie et des Emirats	19 225	2 492	5 877
Banque Nationale Agricole	353 216	339 439	43 068
Zitouna Bank	19 933	35 632	61 114
QNB	16 217	220 729	24 621
TSB	2 320 386	353 098	6 073
North Africa International Bank	154	154	154
BIAT	26 547	21 380	3 615
Société Tunisienne de Banque	308	420	364
BTL	2 521 921	6 189	71 325
Amen Bank	705 966	-	378 751
Arab Tunisian Bank	2 267 867	-	-
Total	13 586 091	8 033 595	7 109 345

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2025 un solde de 356.762.271 DT contre un solde de 328.687.754 DT au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 28.174.517 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	46 457 647	46 457 647	46 457 647
Résultat en instance d'affectation	70 256 035	-	-
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	328 587 754	258 331 719	258 331 719
Résultat de l'exercice la période	28 174 517	35 492 965	70 256 035
Total des capitaux propres	356 762 271	293 824 684	328 587 754

La structure du capital se présente au 30 juin 2025 comme suit :

Liste des actionnaires	Après augmentation	
	Montant en DT	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etablissement financiers	60 503 281	17,61%
Public	83 128 713	24,19%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**Tableau de variation des capitaux propres
Au 30 juin 2025**

<i>(En DT)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Résultat en instance d'affectation</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	55 193 147	-	258 331 719
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	70 256 035	-	70 256 035
Soldes au 31 décembre 2024	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	-285 768 020	70 256 035	-	328 587 754
Affectation du résultat 2024	-	-	-	-	-	-	-70 256 035	70 256 035	-
Résultat de la période close le 30 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	28 174 517	-	28 174 517
Soldes au 30 juin 2025	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	-285 768 020	28 174 517	70 256 035	356 762 271

NOTE N° 9 : EMPRUNTS

Tableau des Emprunts au 30/06/2025

Banque	Solde au 31/12/2024			Mouvement de l'exercice		Solde au 30/06/2025		
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Reclassements CT - LT</u>	<u>Remboursements CT</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
AMEN BANK	13 811 323	11 807 239	2 004 084	683 249	1 049 490	12 761 833	11 123 990	1 637 843
ATB	5 767 442	4 837 209	930 233	372 093	558 140	5 209 302	4 465 116	744 186
ATTIJARI	12 807 539	11 657 526	1 150 013	622 978	566 327	12 241 212	11 034 548	1 206 664
BH	43 188 335	38 740 260	4 448 075	2 190 629	2 003 733	41 184 602	36 549 631	4 634 971
BIAT	16 051 111	13 980 000	2 071 111	1 035 556	1 035 556	15 015 555	12 944 444	2 071 111
BNA	47 426 665	41 360 464	6 066 201	3 308 837	2 205 891	45 220 774	38 051 627	7 169 147
BT	54 992 455	47 221 770	7 770 685	3 586 470	3 586 470	51 405 985	43 635 300	7 770 685
BTE	7 730 642	6 966 563	764 079	406 403	374 140	7 356 502	6 560 160	796 342
BTK	11 384 513	9 562 991	1 821 522	910 761	910 761	10 473 752	8 652 230	1 821 522
BTL	14 375 000	11 875 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000	13 125 000	10 625 000	2 500 000
STB	35 762 367	30 731 768	5 030 599	2 515 299	2 515 299	33 247 068	28 216 469	5 030 599
TSB	14 305 430	11 094 273	3 211 157	1 300 968	1 910 190	12 395 240	9 793 305	2 601 935
<u>Total des emprunts</u>	<u>277 602 822</u>	<u>239 835 063</u>	<u>37 767 759</u>	<u>18 183 243</u>	<u>17 965 997</u>	<u>259 636 825</u>	<u>221 651 820</u>	<u>37 985 005</u>

NOTE N°10 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 juin 2025 un solde de 1.648.158 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2025	646 018	497 234	148 784
2026	965 427	748 097	217 330
2027	922 615	807 651	114 964
2028	494 652	472 378	22 274
Total général	3 028 712	2 525 360	503 352
Total à moins d'un an	1 147 045	877 202	269 843
Total à plus d'un an	1 881 667	1 648 158	233 509

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2025 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356	52 277 356

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-2).

NOTE N°12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2025 à 13.395.360 DT, s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701	41 119 701	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483	-20 438 483	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING (*)	20 681 218	20 681 218	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000	-2 630 000	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 108	-500 416	-1 836 108
Paiement 2025	-1 319 750	-	-
Solde dette BINA HOLDING (*)	13 395 360	16 050 802	14 715 110

* : voir note 27-2 pour plus de détails

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2025 à 11.046.531 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 237 570	1 681 548	2 065 509
Autres provisions pour risques et charges	7 807 700	6 191 431	6 771 235
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	11 046 531	8 874 240	9 838 005

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2025 un solde de 51.405.114 DT, qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Fournisseurs d'exploitation	33 001 661	36 784 251	26 151 332
Fournisseurs, effets à payer	17 857 738	20 919 247	17 223 194
Fournisseurs d'immobilisations	451 247	545 750	466 896
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 986
Total	51 405 114	58 343 716	43 935 891

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2025, un total de 102.211.963 DT, contre 93.937.487 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Clients, avances et acomptes	30 058 435	18 464 243	18 148 935
Etat impôts et taxes	51 746 200	62 015 147	56 780 726
Loyer exploitation carrière	-	-	90 641
Rémunérations dues au personnel	27 681	74 767	911 470
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	4 811 313	4 373 131	5 743 110
Personnel, charges à payer	7 214 162	6 727 234	5 431 143
Congés à payer	953 681	1 091 300	867 902
Autres passifs courants	7 117 794	6 642 553	5 655 451
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339	64 339
Compte d'attente	175 766	179 312	201 178
Total des autres passifs courants	102 211 963	99 674 618	93 937 487

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2025 un solde de 86.801.930 DT contre 88.765.259 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	37 985 005	45 204 491	37 767 759
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	877 202	1 135 427	956 994
Intérêts courus	1 516 181	5 856 791	5 184 866
Billet de trésorerie	200 000	650 000	250 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	26 912 000	28 312 000	27 912 000
Crédit financement devises	7 366 943	10 063 381	5 022 600
Concours bancaires (*)	11 944 599	11 804 829	11 671 040
Total	86 801 930	103 026 919	88 765 259

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 30 juin 2025 un solde de 11.944.599 DT contre 11.671.040 DT au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Banque de Tunisie	2 610 010	2 310 000	2 223 275
Arab Tunisian Bank	-	146 396	427 416
Attijari Bank	1 069 587	425 261	219 311
Al Baraka Bank	2 268	1 746	1 951
Banque Nationale Agricole	2 355 051	265 460	1 535 639
BH Bank	1 174 706	3 378 935	2 716 090
Société Tunisienne de Banque	3 165 464	3 445 300	2 970 869
Amen Bank	1 567 511	1 831 684	1 576 487
BTL	-	45	-
Arab Banking Corporation	2	2	2
Total	11 944 599	11 804 829	11 671 040

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2025 s'élèvent à 183.574.050 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Ventes des produits de carrière	11 606 215	11 122 419	22 810 107
Ventes de béton prêt à l'emploi	4 481 697	3 867 617	9 062 585
Ventes clinker	-	4 331 761	4 331 761
Ventes clinker à l'export	954 148	-	-
Ventes ciments	165 155 850	192 410 142	382 538 281
Pompage et transport Béton	885 932	732 444	1 765 563
Chargements et transports Agrégats	464 097	492 012	1 018 014
Chargements et transports Ciments	26 111	5 153	46 934
Total	183 574 050	212 961 548	421 573 245

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Travaux piste carrière	1 289 332	817 263	1 077 634
Travaux préparatoires	333 974	540 564	1 334 275
Aménagements front	1 237 776	305 173	766 288
Aires de stockage	1 550 706	1 936 138	4 083 590
Total	4 411 788	3 599 138	7 261 787

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Explosifs	1 570 154	1 602 570	3 508 120
Gasoil et lubrifiants	1 653 100	1 725 251	3 538 522
Pièces de rechange	6 392 343	10 525 252	16 391 254
Achats de matières premières Ready Mix	1 197 474	929 469	1 536 873
Achats de matières consommables cimenterie	11 152 959	13 335 044	24 054 934
Achats PETOCKE	26 573 381	32 955 678	61 882 644
Achats emballages	12 022 531	12 089 422	25 664 068
Autres achats	6 701 972	4 627 008	9 116 231
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	29 184 794	32 414 832	65 855 443
Achats non stockés de matières et fournitures	694 773	827 792	1 746 525
Variation de stocks des pièces de rechange	-2 491 330	-4 536 752	-5 378 215
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	-86 789	-20 983	52 069
Variation de stock matières premières cimenterie	662 020	-5 791 644	-2 959 932
Total	95 227 382	100 682 939	205 008 536

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Salaires et compléments de salaires	17 706 378	16 617 112	35 280 206
Cotisations sociales	3 133 146	2 941 976	7 263 296
Autres charges sociales	205 184	159 118	445 516
Total	21 044 708	19 718 206	42 989 018

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	157 677	155 756	264 355
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	26 515 540	25 515 750	51 151 062
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	-	32 600	32 600
Dotations aux provisions pour risques et charges	208 528	300 000	3 346 401
Dotations aux provisions pour créances douteuses	2 304 003	155 228	1 021 412
Reprise sur provisions et amortissements	-1 315 862	-131 963	-243 853
Total des dotations nettes	27 869 886	26 027 371	55 571 977

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Loyers et charges locatives	2 366 830	2 568 499	5 079 385
Entretiens et réparations	4 577 554	5 495 341	10 292 341
Assurances	1 364 494	1 245 651	2 539 555
Études, recherches et divers services extérieurs	105 571	28 746	86 659
Jetons de présence	36 250	71 500	123 750
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>8 450 699</u>	<u>9 409 737</u>	<u>18 121 690</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	859 412	520 053	1 422 201
Publicités, publications, relations publiques	30 126	31 408	138 029
Déplacements, missions et réceptions	338 604	320 032	741 004
Dons et subventions	527 381	562 352	770 012
Transports	3 441 261	2 949 473	5 945 735
Frais postaux et de télécommunications	153 606	149 742	303 625
Services bancaires et assimilés	356 587	643 654	1 063 875
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 706 977</u>	<u>5 176 714</u>	<u>10 384 481</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	277 096	324 265	714 487
T.C.L	247 050	252 614	252 614
Droits d'enregistrement et de timbres	42 042	130 622	115 192
Autres impôts et taxes	86 367	57 955	126 768
Remboursement TFP	-191 348	-182 880	-182 880
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>461 207</u>	<u>582 576</u>	<u>1 026 181</u>
Transfert de charges	-14 584	-13 746	-27 152
Total des autres charges d'exploitation	14 604 299	15 155 281	29 505 200

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur emprunts	14 431 803	16 449 628	32 321 635
Intérêts sur leasing	212 556	173 074	338 279
Agios débiteurs	729 832	965 230	1 731 301
Frais d'escomptes	5 536 752	4 127 970	9 871 991
Pertes de change	102 896	16 660	548 270
Pénalités de retards	206 896	492 630	1 119 161
Produits financiers : Compte courant BINA CORP	-2 608 905	-2 451 303	-5 018 935
Total	18 611 830	19 773 889	40 911 702

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	-	8 936	16 643
Produits sur les placements	1 834 177	-	2 028 739
Produits financiers	1 189	4 973	7 581
Total	1 835 366	13 909	2 052 963

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2025 :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Remboursement Assurance	-	40	40
Autres gains ordinaires	3 535 195	487 108	1 253 598
Vente déchets ciment	1 639	16 291	19 160
Total	3 536 834	503 439	1 272 798

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 532.755 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	4 839	1 551 900	421 287
Autres (pertes ordinaires)	527 916	127	419
Total	532 755	1 552 027	421 706

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008. Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-

mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions. Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes intérêts. Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital. De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-2).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2025 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	30/06/2025
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pour assurer le recouvrement de la créance BINA TRADE considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage

Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 7.285.858 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING au 30 juin 2025.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrer le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 30 juin 2025, le solde du compte présente un solde 53.276.984 DT y compris les produits financiers constatés pendant le premier semestre 2025, totalisent 2.608.905 DT en hors taxes.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 30 juin 2025, un solde de 13.395.360 DT détaillé comme suit:

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 102
Paiement 2025	-1 319 756
Solde dette BINA HOLDING (*)	13 395 360

3- **BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2025 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 145.143 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT).

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 14.500 DT au 30 juin 2025.

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1^{er} février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N.

- La charge constatée au 30 juin 2025 s'élève à un montant hors taxes de 322.114 DT.
- La charge d'électricité facturée par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève à 41.943 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 30 juin 2025 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 30 juin 2025 est débiteur de 15.830 DT.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2025, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 9.521.781 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est de nul au 30 juin 2025.

6- MANDUCEM SRL

Carthage Cement a réalisé en 2025 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM pour un montant de 954.148 DT. Au 30 juin 2025, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 956.359 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en juin 2025.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	115 361	120 001	117 681
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	743 949	748 589	746 269
<u>Autres passifs courants</u>			
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Un nouveau contrat a été conclu le 1^{er} août 2023 entre les deux parties ayant gardé les mêmes clauses. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2025 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 115.361 DT au 30 juin 2025.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2025. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2025.

- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2025.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2025.

Rapport d'examen limité

Tunis, le 2 septembre 2025

Messieurs, Mesdames les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 356.762.271 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 28.174.517 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT arrêtée au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II.1 qui fait état, d'une part, de l'affaire de surfacturation intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmidth, PROKON, EKON), ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi, et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmidth en Tunisie) et d'autre part, l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT concernant un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

Un accord à l'amiable a été conclu avec certaines parties, à savoir FLSmidth, FLSmidth Global, NLS, PROKON et EKON, aboutissant à l'encaissement en juillet 2024 d'un montant de 40.355.960 DT. Les procédures judiciaires liées à ces affaires contre les autres parties sont toujours en cours.

2. Les notes V-1, et V-2 aux états financiers faisant état des contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 30 juin 2025 en couverture à ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces deux contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).

Les procédures liées aux affaires et contrôles fiscaux susmentionnés sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

*Les Commissaires aux Comptes
Associés*

C.F.H

Ahmed SAHNOUN

Fayçal HAMROUNI